

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Droits des personnels, rémunération, carrières

Modalités d'inscription : demande d'autorisation d'absence à transmettre avant le samedi 18 novembre 2017.



Mardi 19 décembre de 9h30 à 16h30

Lycée Jules Hardouin Mansart

26 rue Victorien Sardou

78210 Saint-Cyr l'École



→ Pour y accéder :

Gare de Saint-Cyr-L'École,
Ligne U ou N
10 minutes à pied.

Je veux m'inscrire :
FLASHER CE QR-Code !



Contactez le SNES-78 pour plus de détails : 01 30 51 79 57

Ou : snes78@versailles.snes.edu

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Quels sont les droits et obligations des fonctionnaires (textes statutaires, obligations de service ...) ? Comment s'adresser à l'administration ?
- Comment faire respecter les prérogatives des équipes pédagogiques, contre collectivement l'autoritarisme d'un chef d'établissement ?
- Comment décrypter sa fiche de paye ? Que savoir sur les nouvelles carrières et la réforme de l'évaluation ? Comment agir pour une réelle revalorisation de nos salaires ?
- Comment réduire ou arrêter son activité, demander un congé formation, un temps partiel ?

Ce stage vise à répondre aux questions que se posent nos jeunes collègues dans les premières années d'exercice du métier, mais intéresse aussi tous ceux qui veulent défendre et faire vivre ces droits !

A noter dès à présent :

Jeudi 1^{er} février 2018

Stage « Agir au CA (2^e partie) »

DGH, Conseil pédagogique,
Conseil École/Collège,
projet d'établissement et
autres expérimentations...

Stages syndicaux : un droit pour tous !



Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.

Comment s'inscrire ?

1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur. Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.
2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation. (*nous retourner le coupon ci dessous ou remplir le formulaire en ligne sur notre site www.versailles.snes.edu*)

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE. *A reproduire et à remettre au chef d'établissement au plus tard le samedi 18 novembre*

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11. 01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'État (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **mardi 19 décembre 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée Mansart, à Saint Cyr l'École**. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).*

Date et Signature.

- (1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)*
- (2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation*

✂-----
à retourner à : **SNES Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM et Prénom :
Établissement et commune :
Adresse et Téléphone personnels :
/ / / / / / / / / / / / / / / /

e-mail / _____ @ _____ /

- Je participerai au stage « **Droits des personnels** » du **mardi 19 décembre** au **Lycée Mansart à Saint Cyr l'École**.
- Je déjeunerai sur place (prévoir environ 6€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES. Le repas est offert à nos adhérents.)